

**GUIDE SUR LA TENUE DES DOSSIERS
DE PHYSIOTHÉRAPIE
S'ADRESSANT AUX PHYSIOTHÉRAPEUTES**

**CLIENTÈLE ORTHOPÉDIQUE ET RHUMATOLOGIQUE
(ATTEINTE VERTÉBRALE)**

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

A. IDENTIFICATION DU DOSSIER DU CLIENT À L'ÉTUDE

Nom : _____
Nom du client à sa naissance
Nom d'un parent ou tuteur, si le client
est mineur.

Prénom : _____
Prénom du client.

Classement par ordre alphabétique : Oui Non

ou

Numéro du dossier du client : _____
Numéro du dossier médical ou du dossier du
client selon le système de classement de dossiers.

Date d'ouverture du dossier : _____
Année, mois et jour de la première consultation.

Date de fermeture du dossier : _____
Année, mois et jour de la cessation des services
de physiothérapie.

Nombre de visites : _____
Nombre total de visites effectuées en physiothérapie
(minimum de 5 visites).

SYMBOLES

P : PRÉSENT

A : ABSENT

N/A : NON APPLICABLE

B. CONTENU DU DOSSIER DU CLIENT

1. IDENTIFICATION DES DOSSIERS (Article 3 Règlement sur la tenue des dossiers)

ITEM	DÉFINITION
Date d'ouverture (art.3 al.1 par.1°)	Indication de l'année, du mois et du jour de la première consultation en physiothérapie.
Nom, prénom (art.3 al.1 par.2°)	Indication du nom et du prénom du client à sa naissance.
Date de naissance (art.3 al.1 par.2°)	Indication de l'année, du mois et du jour de la naissance du client.
Adresse (art.3 al.1 par.2°)	Indication du numéro civique, rue, ville, province et code postal du client.
Téléphone (art.3 al.1 par.2°)	Inscription du numéro de téléphone à domicile et au travail, lorsqu'applicable. Inscription du numéro de téléphone d'un parent ou tuteur, si le client est mineur.
Numéro de dossier	Inscription du numéro de dossier correspondant au système de classement en vigueur.

2. IDENTIFICATION DE LA RÉFÉRENCE

ACCÈS DIRECT OUI NON
SI OUI, MOTIF DE LA CONSULTATION :

Inscription des raisons pour lesquelles le client consulte en physiothérapie
SI NON, LA DEMANDE DE CONSULTATION DOIT ÊTRE JOINTE AU DOSSIER ET
CONTENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES :

Diagnostic médical ou motif de la consultation	Modalités recommandées ou prescrites par le médecin
Transcription du diagnostic ou du motif tel qu'inscrit sur la demande de consultation	Transcription de ce que le médecin recommande ou prescrit. Ex. : exercices de renforcement, chaleur, mobilisation, etc. Inscription du N/A si aucune modalité ou recommandation n'est précisée.

Note : Le physiothérapeute n'est pas tenu de transcrire le contenu de la référence dans le dossier du client si la feuille de référence est jointe au dossier. L'inspecteur/enquêteur transcrit les informations sur le présent formulaire afin d'assurer une bonne compréhension du dossier étudié par le CIP.

3. HISTOIRE (Article 3 Règlement sur la tenue des dossiers)

ITEM	DÉFINITION
Sexe (art.3 al.1 par.2°)	Identification du sexe, homme ou femme.
Âge	Indication de l'âge du client à l'ouverture du dossier.
Dominance	Indication du côté dominant du client. (Droitier, gaucher ou ambidextre).
Motif (s) de consultation (art.3 al.1 par.3°)	Énumération des motifs pour lesquels le client consulte en physiothérapie. Ex. : douleur, atteinte de la fonction, etc.
Date de l'événement	Indication de l'année, du mois et du jour de la blessure ou du début de l'apparition des symptômes.
Mécanisme des blessures ou origine de la lésion	Description de l'événement et de la biomécanique provoquant la blessure, ou identification de l'origine de la lésion. Ex. : collision, coup, chute, mouvements répétés, etc.
Évolution des symptômes	Description de l'évolution des symptômes depuis leur apparition (les symptômes ont augmenté, diminué, sont demeurés identiques ou se sont modifiés) incluant l'évolution post-opératoire, s'il y a lieu.
Traitements antérieurs	Énumération des traitements reçus avant la présente consultation et leurs effets (traitements en physiothérapie ou toute autre forme de traitement).
Occupation ➤ type de travail	Description du travail du client. Ex. : travail manuel, travail exigeant physiquement, mouvements répétitifs, posture, etc. Si le client ne travaille pas, le physiothérapeute doit le noter au dossier.
➤ Aspect ergonomique du travail	Description du poste de travail. Ex. : environnement, outils de travail, adaptation, etc.

3. HISTOIRE (Article 3 Règlement sur la tenue des dossiers)		SUITE...
ITEM	DÉFINITION	
Activités de loisirs	<p>Énumération des sports et loisirs que pratique habituellement le client.</p> <p>S'il n'y en a aucun ou s'il y a des restrictions, le physiothérapeute doit le noter au dossier.</p>	
Objectifs du client	<p>Identification des attentes du client. Ex. : réussir les AVQ ou AVD, retourner au travail, reprendre ses activités et ses loisirs, etc.</p>	
Rapports d'examens	<p>Énumération des résultats des examens. Ex. : ÉMG, ÉEG, radiographie, etc.</p> <p>Si aucun examen n'a été fait, le physiothérapeute doit le noter au dossier.</p>	
Antécédents (art.3 al.1 par.4°)	<p>Énumération des faits antérieurs concernant la santé et pertinents à la lésion actuelle.</p> <p>S'il n'y en a aucun, le physiothérapeute doit le noter au dossier.</p>	
Affections associées (art.3 al.1 par.4°)	<p>Énumération des autres maladies ou problèmes de santé qui peuvent influencer la fonction ou l'état actuel du client.</p> <p>S'il n'y en a pas, le physiothérapeute doit le noter au dossier.</p>	
Médication	<p>Énumération de tous les médicaments que le client prend régulièrement ou au besoin.</p> <p>Si aucune médication n'est prescrite, le physiothérapeute doit le noter au dossier.</p>	

4. S- DONNÉES SUBJECTIVES

ITEM	DÉFINITION
Douleur	
➤ Description	Description du type de douleur telle que ressentie et décrite par le client. Ex. : brûlure, élancement, pression, etc.
➤ Localisation	Description de la topographie de la douleur.
➤ Intensité	Cotation de l'intensité de la douleur selon une échelle reconnue.
➤ Durée, fréquence et horaire	Indication de la durée, de la fréquence et description du cycle quotidien d'apparition de la douleur afin de déterminer l'irritabilité de l'affection.
➤ Augmentée par	Énumération et description des facteurs responsables de l'apparition ou de l'augmentation de la douleur.
➤ Diminuée par	Énumération et description des facteurs responsables de l'élimination ou de la diminution de la douleur.
Paresthésie	Description topographique des engourdissements, picotements ou hypo/hyperesthésie.
Faiblesse	Identification des sensations de faiblesse perçues par le client.
AVQ/AVD	Description de ce que le client ne peut plus faire parmi les activités suivantes : AVQ : Les activités de la vie quotidienne. (L'hygiène, l'alimentation, les transferts et les déplacements). AVD : Les activités de la vie domestique. Ex. : la cuisine, le ménage, la lessive, le repassage, etc. Peut inclure l'utilisation d'échelles fonctionnelle ou de qualité de vie. Ex. : SPADI, le questionnaire Oswestry, etc.
Position de sommeil	Description de la position de sommeil. Exception faite de cas en orthopédie aiguë.
Questions spécifiques	Mention des autres signes et symptômes spécifiques à l'articulation évaluée. Ex. : nausées, étourdissements, maux de tête, troubles sphinctériens, etc.

5. O- DONNÉES OBJECTIVES/ÉVALUATION DU RENDEMENT FONCTIONNEL (art. 3 al. 1 par 5° Règlement sur la tenue des dossiers)	
ITEM	DÉFINITION
Observations générales	Description du portrait global du client lorsqu'il se présente en consultation. Ex. : attitude posturale, démarche, collet cervical, etc.
Observations spécifiques morphologie et posture	Description détaillée de la posture et de la trophicité, ex. : couleur, chaleur, œdème, aspect cutané, etc., de la région ou des régions impliquées.
Bilan neurologique	Description des dermatomes, myotomes, réflexes ostéo-tendineux, du clonus et du réflexe cutané plantaire.
Bilan articulaire actif	Énumération des résultats des mesures des amplitudes articulaires actives prises à l'aide d'instruments, ex. : goniomètre, inclinomètre, règle, etc. et description des réactions subjectives associées.
Mouvements résistés	Énumération des groupes musculaires mis en tension et description des réactions subjectives associées aux mouvements résistés dans chacune des directions.
Bilan articulaire passif physiologique ou surpression	Énumération des résultats des mesures des amplitudes articulaires passives prises à l'aide d'instruments, ex. : goniomètre, inclinomètre, règle, etc., ou ressenties à l'aide de surpression avec la description des sensations de fin de mouvements (SFM) et description des réactions subjectives associées. Peut aussi inclure les mouvements passifs physiologiques intervertébraux.
Mouvements accessoires	Description des mouvements permettant d'évaluer la mobilité spécifique d'une surface articulaire par rapport à une autre surface adjacente, des réactions subjectives associées et des sensations de fin de mouvements (SFM). Ex. : mobilisations postéro-antérieures et antéro-postérieures, cisaillements, rotations, etc.
Mouvements combinés	Énumération des mouvements combinés actifs et/ou passifs effectués et des réactions subjectives associées dans chacune des directions.
Bilan musculaire	Cotation de la force d'un muscle ou d'un groupe de muscles à l'aide d'un outil de mesure. Ex. : dynamomètre, myomètre, échelle analytique, etc.

5. O- DONNÉES OBJECTIVES/ÉVALUATION DU RENDEMENT FONCTIONNEL
(art.3 al.1 par.5° Règlement sur la tenue des dossiers)

SUITE...

ITEM	DÉFINITION
Bilan circulatoire	Énumération des données objectives relatives à la circulation. Ex. : pouls, volume, circonférence, etc.
Tests complémentaires	Sélection de test (s) spécifique (s) permettant d'obtenir une confirmation de l'impression clinique. Ceci peut aussi bien comprendre un bilan cardiorespiratoire, lorsqu'indiqué. Dans les cas d'atteintes cervicales, indiquez les résultats des tests d'insuffisance vertébro-basilaire et d'instabilité.
Mobilité ➤ Transferts ➤ Marche ➤ Barrières architecturales	 Description de la capacité du client à exécuter les transferts, les déplacements au lit et les changements de position. Description du schème de marche, endurance et aides techniques utilisées. La vitesse de marche sur 10 mètres et le test de marche 6 minutes pourraient être utilisés pour objectiver cet item. Description de la capacité du client à franchir les obstacles. Ex. : escaliers, trottoirs, etc.
Palpation	Énumération des structures anatomiques palpées en vue de confirmer une réaction douloureuse ou autre. Ex. : qualité tissulaire, spasme, etc.

6. A- ANALYSE (art.3 al.2 par.1° et par.2° Règlement sur la tenue des dossiers)

ITEM	DÉFINITION
Liste des problèmes (art.3 al.2 par.1°)	Énumération des signes, des symptômes, des déficiences et des incapacités identifiées à la suite de l'analyse des données subjectives et objectives de l'évaluation faite par le physiothérapeute.
Raisonnement clinique	Démarche faisant appel à l'intégration de toutes les connaissances du physiothérapeute et qui le conduit, à la suite de l'examen d'un individu, à l'identification des déficiences et du niveau d'incapacité ayant un impact sur la capacité fonctionnelle optimale du client.

7. P- PLAN DE TRAITEMENT

ITEM	DÉFINITION
Plan de traitement correspondant aux problèmes identifiés (art.3 al.2 par.2°)	Énumération des interventions envisagées visant à réduire ou corriger les signes, les symptômes, les déficiences et les incapacités identifiées.
Fréquence prévue des visites	Indication du nombre de visites prévues hebdomadairement ou mensuellement, ou date de la prochaine intervention ou visite.

8. I- INTERVENTION (art.3 al.2 par.4° Règlement sur la tenue des dossiers)

ITEM	DÉFINITION
Recommandations faites au client (art.3 al.2 par.3°)	Description de la nature des recommandations faites au client (conseils sur la posture, soulèvement de charge, programme d'exercices ou description de toute autre recommandation très spécifique).
Énumération des services professionnels rendus et leur date	<p>Énumération de toutes les interventions et de tous les services rendus à chaque visite.</p> <p>Ces informations peuvent être consignées sur une feuille de modalités ou feuille de route ou au dossier suivant un ordre chronologique.</p>
Description des paramètres	<p>Indication des caractéristiques des modalités appliquées à chaque visite. Ex. : TENS au niveau de L4-L5 en paravertébral droite, fréquence de 100Hz, une largeur d'onde de 100us (micro-secondes) et un temps d'application de 30 minutes; thérapie manuelle orthopédique (TMO), glissement postéro-antérieur sur épineuse de L4, grade 3+, 3 séries de 30 secondes, etc.</p> <p>Il s'agit de s'assurer de mettre tous les paramètres permettant à un pair de reproduire l'intervention et de la modifier au besoin.</p> <p>Ces informations peuvent être consignées sur une feuille de modalités ou feuille de route ou au dossier suivant un ordre chronologique.</p>

9. E- ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION (art.3 al.2 par.4° Règlement sur la tenue des dossiers)	
ITEM	DÉFINITION
Données subjectives	Réévaluation d'une ou plusieurs données subjectives recueillies avant l'intervention.
Données objectives	Réévaluation d'une ou plusieurs données objectives recueillies avant l'intervention.

10. BILANS	
ITEM	DÉFINITION
Bilans en cours de traitement	Réévaluation selon une fréquence appropriée de l'état du client en cours de traitement (SOAP).
Bilan final (art.3 al.2 par.5°)	Évaluation du rendement physique fonctionnel maximal du client obtenu à la fin des traitements (SOAP). Cet item peut être coté N/A si le client ne s'est pas présenté à la dernière visite.

11. GÉNÉRALITÉS À CONSIDÉRER

ITEM	DÉFINITION
Annotations, correspondance et autres documents relatifs aux services professionnels rendus (art. 3 al.2 par.6°)	Copies de notes acheminées au médecin traitant, SAAQ, CSST, compagnies d'assurances, copie des reçus émis au client, etc.
<p>Écriture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lisibilité ➤ Terminologie ➤ Abréviations 	<p>La lisibilité permet d'éviter toute erreur d'interprétation.</p> <p>Le vocabulaire est scientifique et compréhensible par d'autres professionnels de la santé.</p> <p>Les abréviations et les symboles inscrits doivent être reconnus et compréhensibles par les personnes concernées.</p>
Identification professionnelle (signature suivie du titre) (art.3 al.3)	Le physiothérapeute signe son nom au complet suivi du titre « physiothérapeute » ou « pht ». Ses initiales suivies de son titre suffisent sur les autres pages.
Le montant des honoraires (art.3 al.2 par.9°)	Le montant des honoraires doit être inscrit au dossier quand le client en assume les frais.
Les renseignements pertinents autres que ceux consignés ou insérés en vertu du paragraphe c, dont il est au courant et qui sont relatifs aux services rendus à son client par d'autres professionnels de la santé (art.3 al.2 par.8°)	Énumération des informations qui complètent ou étoffent davantage le dossier client. Ex. : le client est suivi en psychologie.